



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h, mardi le 3 novembre 2026, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

No de la demande :	DM 18-2026
Nom du requérant :	Francis Lacasse
Emplacement :	444, rue des Cardinaux
Objet de la demande :	Que soit augmentée à 8.6 mètres la largeur d'une entrée charretière résidentielle alors que l'article 9.7.3 du règlement de zonage établit sa largeur maximale à 7,5 mètres.

No de la demande :	DM 19-2026
Nom du requérant :	Samuel Tétreault
Emplacement :	167, rue Lajoie
Objet de la demande :	Que soit réduite la marge latérale à 1,7 mètre pour y permettre la construction d'un garage annexé au bâtiment principal alors que la grille des usages principaux et des normes du règlement de zonage établit sa largeur à 2 mètres.

No de la demande :	DM 20-2026
Nom du requérant :	Sabrina Martel
Emplacement :	934, rang de la Presqu'île
Objet de la demande :	Que soit réduite la marge latérale à 1,1 mètre pour y permettre la construction d'un garage détaché au bâtiment principal alors que l'article 7.2.1.4 du règlement de zonage établit sa largeur à 2 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 16 octobre 2026

Sébastien Demers
Greffier